



Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES Signalisation routière

En application de l'art. 9 LCR, 107 OSR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :

Bruson, chemin communal débouchant sur la route de la Côt au lieu dit « La Dziette »

Pose d'un miroir, circulation routière

Pose d'un signal OSR 3.01 « Stop » et les marquages y relatifs OSR 6.10 « Ligne d'arrêt », 6.11 « Stop » et 6.12 « Ligne longitudinale continue »

Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 30 jours à l'Administration Communale de Bagnes, Police municipale, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.

Bagnes, le 20.11.2015

L'Administration communale

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes
Agt. Farquet J-P.**